



1jeune1solution.gouv.fr



Vous avez entre 6 et 18 ans
et vous voulez faire du sport
à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €**
pour vous inscrire dans un club
grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent
l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant
handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

**La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour
la santé et le bien-être des enfants.**

**C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser
l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association
sportive à la rentrée scolaire 2021.**

Qu'est-ce que le Pass'Sport?



Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de **50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.



Qui est concerné ?



Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).



Comment cela fonctionne ?



Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 **un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, **entre le 1er juillet et le 30 novembre 2021**, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.



Où l'utiliser ?



Le Passeport pourra être utilisé :

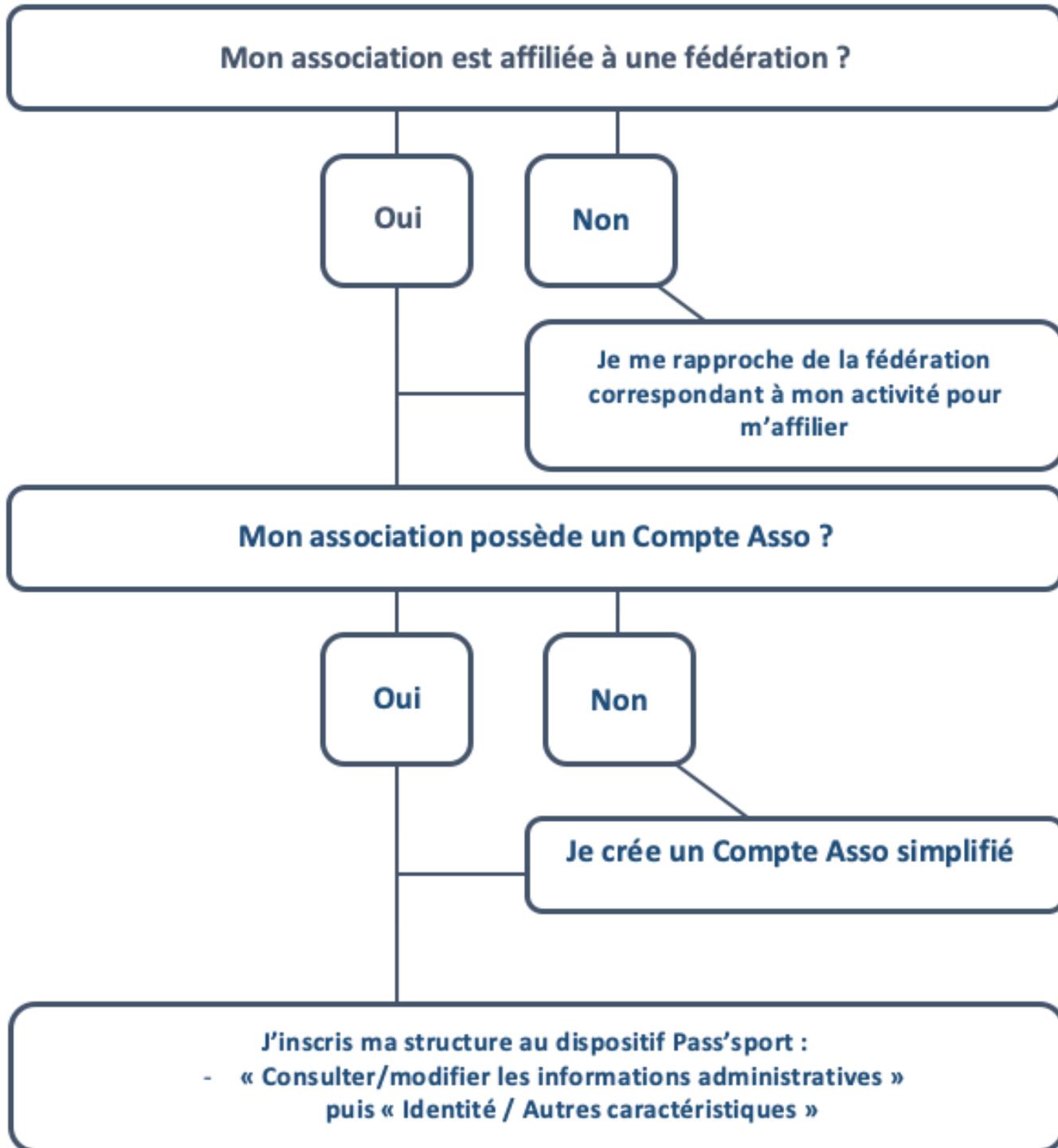
- auprès des **associations volontaires affiliées à une fédération sportive** ;
- dans les **Quartiers Prioritaires de la Ville** :
auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).



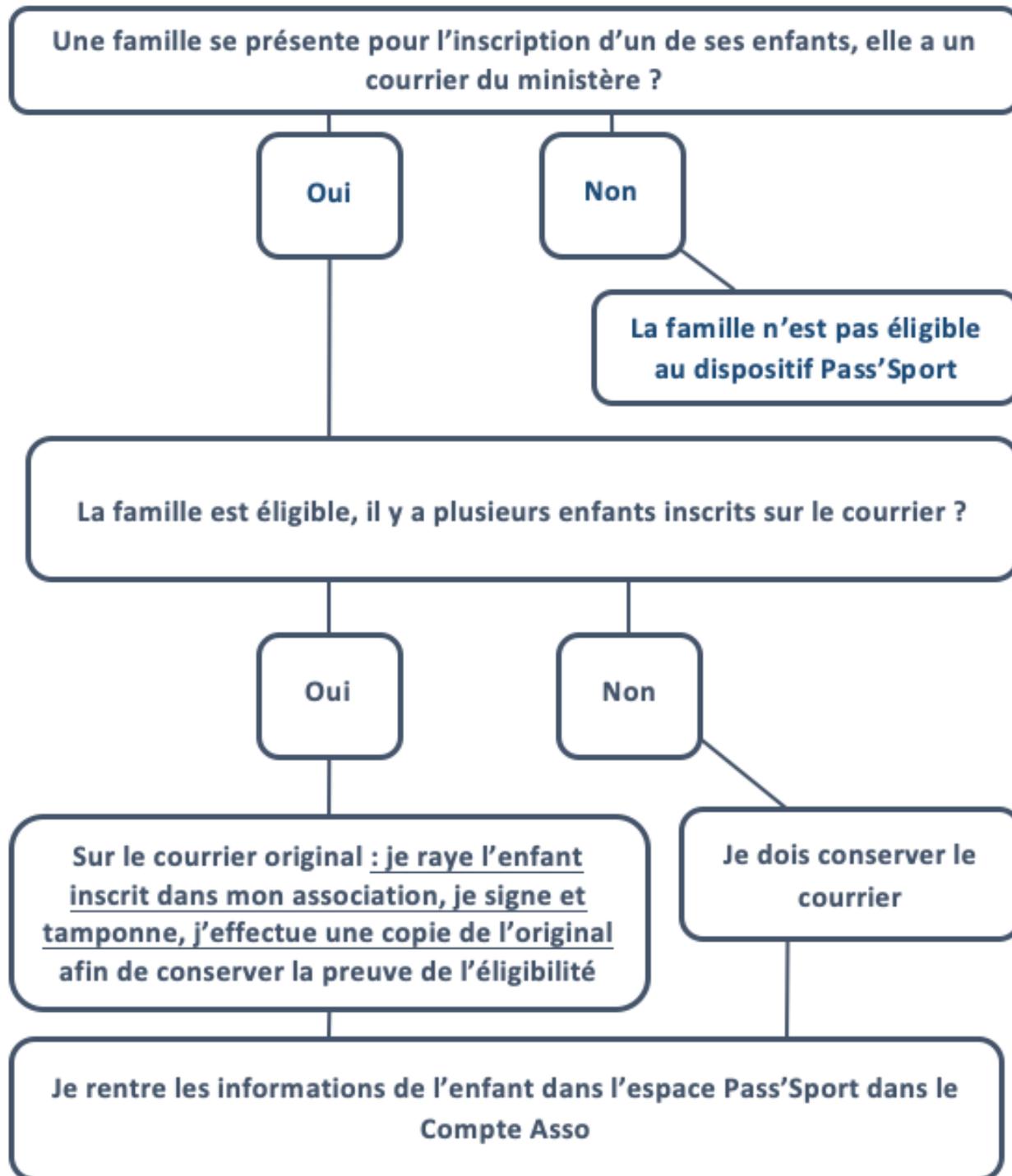
Comment cela fonctionne pour les associations ou structures non associatives affiliées à une fédération délivrant des licences ?



1- Je possède ou je crée un Compte Asso simplifié (5 minutes)



2- J'inscris des jeunes éligibles au Pass'Sport dans mon association



IMPORTANT :

Je remplis **au fur et à mesure** la demande de subvention (1 jeune = 1 ligne). Pour cela, **je réutilise et modifie la même demande de subvention** à chaque nouveau jeune inscrit !

Manipulation détaillée sur la "**notice de remboursement pour les associations**"



3- J'envoie ma demande de subvention

- J'effectue **un premier envoi** de ma demande de remboursement entre le **11 et 13 octobre 2021** ;
- Puis je réalise **un second envoi courant novembre 2021**, la date sera communiquée ultérieurement

